

SAINT-NAZAIRE
AGIT AVEC VOUS



DÉLIBÉRATION-CADRE

**VIE DES QUARTIERS
ET INITIATIVES
CITOYENNES**

SEPTEMBRE 2017



saintnazaire.fr



SAINT-NAZAIRE AGIT AVEC VOUS

VIE DES QUARTIERS ET INITIATIVES CITOYENNES

Le service public local est au cœur de la vie quotidienne : écoles, équipements sportifs et culturels, aménagements de l'espace public favorisant les pauses en ville, les pratiques libres en plein air... Ce service au public passe par la livraison de petits et grands équipements, mais aussi par le déploiement de nombreuses politiques publiques et de coopérations qu'il est parfois plus difficile de rendre visibles. C'est le sens de ces rendez-vous d'automne « Saint-Nazaire agit avec vous », qui doivent permettre l'information et les débats sur l'action municipale et ses nombreux partenariats associatifs. Saint-Nazaire, c'est vous, c'est la municipalité, ce sont les associations, les services municipaux, bref toutes celles et ceux qui font que notre « ville jardin au bord de l'océan » est animée tout au long de l'année. Grâce à ces actions croisées, se tissent ici, jour après jour, les fils de la solidarité et le plaisir d'être Nazairiennes et Nazairiens. Profitez bien de ces rencontres. Au plaisir de vous y croiser.



David Samzun
Maire de Saint-Nazaire

L'histoire de notre ville s'est construite avec les associations. Au lendemain de la guerre, quand il s'est agi de reconstruire la ville, seule la solidarité des habitantes et habitants a permis de relever ce défi qui s'imposait à eux. Cet héritage historique de l'engagement des habitantes et habitants se traduit maintenant par une culture du *vivre ensemble* spécifique à notre ville.

Depuis peu, la Ville de Saint-Nazaire, considérant la demande de ses citoyennes et de ses citoyens d'investir les nouveaux champs de l'engagement, a réorganisé ses services pour pouvoir répondre à ces nouvelles aspirations.

De cette réflexion, est née la Direction des Initiatives associatives et citoyennes. Il était fondamental, pour nous, de répondre à ces nouvelles sollicitations tout en conservant cette tradition associative qui fait le sel de notre cité portuaire.

Cette nouvelle direction permet de mettre en cohérence l'expression de l'envie participative des habitantes et habitants en répondant à ces nouveaux défis, et à l'envie des Nazairiens et Nazairiennes de faire la ville.

En 2023, la plateforme numérique « J'agis pour Saint-Nazaire » a enrichi le dispositif. Elle devient l'expression et la porte d'entrée pour celles et ceux qui ambitionnent de construire la ville de demain.

Solidairement,

Céline Girard-Raffin
Première adjointe au Maire,
en charge de la Vie associative
et de la Participation des habitant-es



Guillaume Burban
Conseiller municipal en charge de la Vie associative
et de la Participation des habitant-es



SAINT-NAZAIRE, UNE VILLE PAR ET POUR LES HABITANT·ES

La reconstruction après-guerre et les extensions des décennies suivantes ont façonné à Saint-Nazaire des quartiers à l'histoire récente, auxquels les populations qui y résident sont attachées, et qui sont venus s'ajouter à des quartiers plus anciens. Prendre en compte la diversité des quartiers de Saint-Nazaire, tout en préservant une cohérence d'action sur l'ensemble des territoires de la ville, constitue un défi au cœur de l'action municipale.

Cette histoire et cette diversité sont des atouts pour Saint-Nazaire, ville ouverte au foisonnement d'expressions et d'expériences, qui a toujours su évoluer en s'appuyant sur la capacité des habitant·es à s'organiser afin d'imaginer de nouvelles actions pour mieux vivre ensemble.

Aujourd'hui, la ville doit saisir les nouvelles opportunités et soutenir les initiatives de chacun et chacune pour pleinement assumer son rôle de ville centre accueillante et attachante, une ville des possibles.

Pour ce faire, le premier défi consiste à rendre le centre-ville plus visible, attirant et rayonnant, clairement identifié comme une locomotive pour Saint-Nazaire, mais aussi comme une source de fierté et d'appartenance pour l'ensemble de ses habitant·es. Le second vise à ce que chacun·e puisse s'épanouir au plus près de son lieu de vie, où doivent pouvoir s'ancre différentes actions ou animations propices à créer du lien. Car c'est dans les quartiers que se tissent aussi les solidarités de proximité et la convivialité.

L'ANIMATION DE LA VIE LOCALE C'EST L'AFFAIRE DE TOUS·TES !



La vie des quartiers, et plus spécifiquement l'animation de la vie locale, participe pleinement à l'affirmation d'une ville agréable pour tous·tes, qui libère les énergies de chacun·e, qui permet le développement personnel et collectif.

C'est par nature un domaine d'action partagé, qui se nourrit de l'ensemble des activités menées par les groupes constitués en associations ou en collectifs, dans des équipements de proximité, portés ou non par la municipalité.

Cela passe aussi par la prise en compte et l'encouragement des initiatives citoyennes, par la participation de chacun·e des habitant·s, indispensables pour que la vie collective s'épanouisse, au plus près des lieux de vie.

C'est dans cet esprit que la municipalité veut aujourd'hui poser un cadre d'intervention en faveur de la vie des quartiers et pour la réalisation des projets de chacun·e qui concourent à améliorer la qualité de vie, et ainsi à l'intérêt général.

Cela se traduit par quatre orientations majeures à partir desquelles se dessine un plan d'actions pour les années à venir :

1

Faciliter la réalisation des projets de chacun·e

2

Être attentif à la qualité de vie dans chaque quartier

3

Soutenir une animation de la vie sociale autonome

4

Permettre le développement des partenariats de proximité

NOS QUATRE ORIENTATIONS MAJEURES



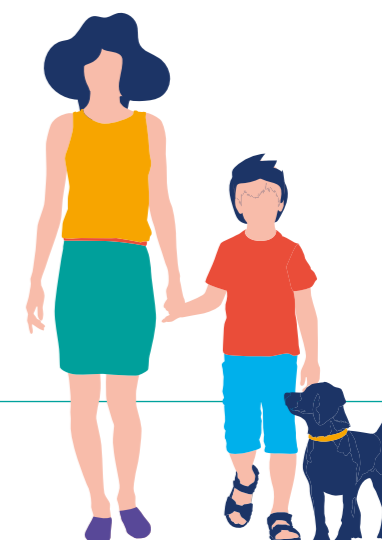
1/ FACILITER LA RÉALISATION DES PROJETS DE CHACUN·E

La municipalité accompagne la réalisation des projets des habitant·es, mais elle leur laisse la pleine capacité à faire par eux-mêmes : elle veut donner les moyens à chacun·e d'être acteur·ice de sa ville et de faire aboutir ses idées pour animer la vie des quartiers.

Trop longtemps, la municipalité a été vue comme ayant un rôle incontournable et privilégié pour porter les initiatives au plus près des espaces de vie de chacun·e. Or, le foisonnement des projets, individuels ou collectifs, et le bouillonnement de la vie associative ne doivent pas nécessairement induire une présence de la municipalité. C'est la rencontre entre la volonté municipale, via son projet stratégique, et les initiatives des acteur·ices locaux, qui peut justifier son intervention.

Saint-Nazaire regorge d'idées et de projets portés par une diversité d'acteur·ices locaux (associations, collectifs constitués ou non, Conseils Citoyens de quartiers, etc.), mais aussi par les habitant·es.

C'est une ressource précieuse et indispensable pour le territoire. Il s'agit donc de démultiplier les capacités à en tenir compte, à faire émerger et prospérer les idées et actions variées, mais en respectant l'autonomie des individus ou organisations dans leurs projets, et ainsi permettre à chacun·e d'apporter sa contribution pour animer chaque espace de la cité. La municipalité ne peut et ne doit pas être la seule organisatrice d'événements sur le territoire. Bien au contraire, nous gagnerons à mettre en avant et à permettre la concrétisation des idées de tous·tes.



2/ ÊTRE ATTENTIF À LA QUALITÉ DE VIE DANS CHAQUE QUARTIER

Le lien social se tisse au plus près des lieux de vie. À chaque Nazairien-ne d'y apporter sa contribution en participant à la vie de son quartier. La lutte contre l'isolement social et l'encouragement des solidarités actives de proximité figurent parmi les priorités d'action qui traduiront cette ambition.

La municipalité veut créer les conditions de l'épanouissement de chacun-e. Pour ce faire, nous avons tous-tes, individuellement et collectivement, une responsabilité afin de permettre à chacun-e de se sentir intégré-e et acteur-ice de son espace de vie, à l'échelle de la ville mais aussi à l'échelle de son ou ses quartiers. Intensifier les relations de proximité et intergénérationnelles, soutenir tout ce qui peut leur donner corps, font partie des priorités d'action en matière d'animation de la vie des quartiers.

Cela passe par l'encouragement des fêtes de quartier et le soutien à la vie de voisinage. Déjà, les Conseils de quartiers ont proposé de nombreuses initiatives allant en ce sens qu'il convient d'accompagner dans la durée en évaluant régulièrement la pertinence. L'attention portée aux projets locaux, comme les jardins partagés en particulier, rentre également dans cette logique. Car ces jardins sont une expression vivante d'intégration sociale et de la vie d'un quartier.

Parce que les habitant-es sont les premiers concerné-es par la qualité de l'espace public qu'ils / elles fréquentent au quotidien, qu'ils / elles en sont les expert-es d'usage, ils / elles doivent prendre part au dialogue avec les services techniques sur les problèmes rencontrés et aux moyens de les résoudre. Cela se traduira également par une meilleure association des habitant-es, en amont des projets de proximité, notamment par l'intermédiaire des futurs Conseils citoyens de quartiers.

3/ SOUTENIR UNE ANIMATION DE LA VIE SOCIALE AUTONOME

Historiquement, la municipalité a confié l'animation de la vie sociale à des associations d'habitant-es, qui se sont structurées en Fédération (FMQI), avec une forte présence de la municipalité au Conseil d'administration de la FMQI.

Elle a permis le développement de 6 centres sociaux, les Maisons de quartier (Avalix quartier Nord, Bouletterie, Chesnaie - Trébale, Immaculée-Beauregard, Kerlédé, Méan-Penhoët). Si la municipalité soutient ces Maisons de quartier via des subventions et la mise à disposition de locaux, celles-ci n'auraient pas pu se développer et connaître la dynamique qui les caractérise sans la spécificité de la vitalité de l'engagement citoyen dans ces Maisons de quartier à Saint-Nazaire.

Avec plus de 500 bénévoles, investis-es pour développer des activités, aux côtés de professionnel-les de l'animation mobilisé-es dans leurs missions, ces Maisons de quartier sont au cœur de l'animation de la vie locale. La force de ces centres sociaux réside dans la diversité des activités proposées par et pour les habitant-es, et la municipalité n'a donc pas vocation à siéger à l'avenir dans les instances décisionnelles de ces Maisons de quartier ou dans leur structure de regroupement.

Au contraire, elle reconnaît pleinement l'autonomie des Maisons de quartier dans la construction de leur projet social, et s'engage, sur la base des principes définis dans cette délibération-cadre de valorisation et de soutien à une animation de la vie sociale autonome, à renforcer le dialogue avec chacune des Maisons de quartier et les subventionner au regard de leur projet social.



En partenariat étroit avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et les associations d'habitant-es, la municipalité veut conforter sa place auprès des Maisons de quartier et de leurs bénévoles, pour les soutenir dans la mise en œuvre de leur projet social. Soutenir, ce n'est pas se substituer, mais donner les moyens matériels et financiers, dans le cadre d'un dialogue renforcé, aux bénévoles et aux salarié-es des Maisons de quartier, de faire vivre le lien social.

Cela se traduit par l'engagement de maintenir le maillage territorial actuel des Maisons de quartier, et donc l'ensemble des équipements existants. L'offre d'animation de la vie sociale sera complétée par la création d'espaces de vie sociale sur les quartiers situés au nord de Saint-Nazaire notamment. Ces espaces, dont la gestion sera associative, seront suscités et accompagnés en lien étroit avec les habitant-es de ces territoires et la CAF.

4/ PERMETTRE LE DÉVELOPPEMENT DES PARTENARIATS DE PROXIMITÉ

La municipalité n'a pas à se substituer aux acteur-ices locaux et aux habitant-es pour animer le territoire, mais elle peut susciter et conduire des partenariats dans tous les quartiers. Permettre la rencontre des initiatives et garantir les modalités de coordination de chaque acteur-ice sont des enjeux majeurs pour dépasser les logiques d'intervention uniquement sectorielles, alors que la vie des quartiers est par essence le fruit du croisement des actions d'animation sociale, culturelle, éducative ou sportive.

Pour assurer cette fonction d'ensemblier des initiatives partenariales locales, la municipalité va mettre en place un service Vie des quartiers, composée d'agent-es de développement local. Leur rôle consistera à permettre l'émergence des projets collectifs et partenariaux, l'accompagnement à la réalisation des projets d'initiative citoyenne, et à la coordination d'actions portées par des institutions ou associations de proximité.



Positionné-es sur les territoires, en relations quotidiennes et étroites avec les intervenants locaux (Maisons de quartier, services de la Ville et de l'agglomération, bailleurs sociaux, monde associatif, etc.), ces agent-es feront office de médiateur-ices des projets locaux pour leur donner corps, en offrant de l'aide au montage de projets. Cheville ouvrière pour faciliter l'expression des initiatives locales, et la rencontre avec les acteur-ices institutionnels ou associatifs, cette mission sera adossée à celle en charge de la Politique de la Ville et de la participation citoyenne.

Tout comme pour les Conseils citoyens de quartier, ou les projets portés dans le cadre du Contrat de ville, cette mission n'a pas vocation à se substituer aux initiatives issues des habitant-es ou des associations, mais bien de les accompagner pour les aider à aller au bout de leurs projets, en partant bien de la motivation initiale du citoyen/habitant de Saint-Nazaire.

À Saint-Nazaire comme ailleurs, l'animation de la vie des quartiers ne se décrète pas à l'échelle de la municipalité, elle se construit avec et pour les habitant-es, premier-es acteur-ices du lien social au plus proche des lieux de vie, et avec l'ensemble des acteur-ices investi-es en proximité. Permettre l'aboutissement des initiatives citoyennes, faire vivre les projets des Conseils citoyens de quartiers et renforcer l'action d'animation de la vie sociale des Maisons de quartier, sont autant de priorités que la municipalité, par cette délibération-cadre, veut affirmer.



SAINT-NAZAIRE
AGIT AVEC VOUS

Ville de Saint-Nazaire
CS 40 416
44606 Saint-Nazaire cedex



saintnazaire.fr